



Demande de remboursement suite achat internet

Par **PHERA**, le **21/12/2017** à **18:34**

Bonjour a tous j'ai un peu soucis de recouvrement de créances suite à un achat passé sur internet je m'explique, j'ai acheté en 2015 une piece pour une voiture d'une valeur de 200€ que j'ai souhaité payer en 2x méthode proposée par le site via le site cofidis et voilà jusqu'à il y a un mois aucun soucis.

Je reçois un appel de cofidis il y 2 mois a peu près pour me dire qu'il y avait eu un impayé un refus de la banque suite à l'achat en question de 111€ en gros que le 2 paiements a été refusé par ma banque. En me précisant qu'ils avaient perdu mon dossier c'est pourquoi il m'appelais deux ans après en disant qu'ils étaient encore dans leur droit. J'ai donc refusé de payer étant donné la date de 2015 et ils m'ont donc envoyé un premier courrier un deuxième courrier puis un troisième courrier où il était inscrit que si je refusais de payer avec cet ultime relance ils allaient procéder un des attaques judiciaires. TOUTES les lettre n'étaient pas en accusé de réception donc impossible de prouver que j'ai reçu les courriers. Donc voilà ma question suis-je en droit de refuser le paiement? Merci

Par **Visiteur**, le **21/12/2017** à **21:12**

[citation]que j'ai souhaité payer en 2x méthode proposée par le site via le site cofidis et voilà jusqu'à il y a un mois aucun soucis. /citation]

Donc, aviez vous payé...OU PAS ?

Par **PHERA**, le **26/12/2017** à **11:31**

OUI j'ai payé ! Mais pour lors de la 2e échéance le paiement a été refusé par ma banque.
(Donc impayés)

Par **Lag0**, le **26/12/2017** à **11:35**

Bonjour,

A quelle date a été refusé le prélèvement ? A partir de cette date, le délai de prescription est de 2 ans.

Par **PHERA**, le **27/12/2017** à **11:25**

Bonjour le prélèvement a été refusé en juin 2015 , suis je donc en droit ? sachant que c'est une entreprise (eux) a un particulier(moi) est ce 2 ou 5 ans le delai de recouvrement de credit .